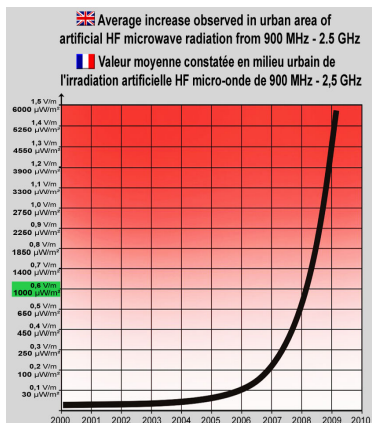




(20/01/12) Vous êtes confronté à un projet d'antennes relais ? Nous vous conseillons d'écrire au

Les pouvoirs publics permettent la dictation ouverte, le quel des réponses des Droits de l'habitant

Voici une liste non exhaustive de points que nous vous suggérons d'évoquer.

- (1) **CEM potentiellement cancérigènes.** Depuis mai 2011, l'OMS classe les champs-électromagnétiques (CEM) comme [potentiellement cancérigènes \(catégorie 2B\)](#). Et de nombreux experts (dont le professeur d'oncologie pédiatrique de la KUL Stefaan Van Gool comme il l'a encore confirmé lors des [auditions](#) au Parlement wallon du 12/01/12) estiment que ces CEM devraient plutôt être classés comme **cancérigènes probables** (catégorie 2A).

(2) **Subir la pollution d'autrui.** Une partie de la population -- dont vous-même -- a conscience d'être allergique aux CEM artificiels hyperfréquences (synonyme : micro-ondes) et de voir sa santé détériorée par ces rayonnements. Elle n'y a pas recourt (pas de DECT, pas de Wi-Fi, pas de GSM) ou le cas échéant n'utilise son GSM que de façon tout à fait marginale (ex. quelques SMS) et est résolument opposée au fait de devoir subir les rayonnements intempestifs d'autrui au quotidien.

L'électrosensibilité peut de plus en plus être démontrée par des *examens cliniques objectifs irréfutables* , comme en

témoigne cette étude canadienne
en double aveugle

où des CEM inférieurs à 3 V/m affectent
directement et de façon reproductible

le rythme cardiaque (

[électrocardiogramme](#)

) de certaines personnes. En France, le professeur Belpomme objective l'électrosensibilité au moyen d'

[encéphaloscans](#)

.

(3) **Les indicateurs de santé publique** montrent une progression importante des cancers, maladies chroniques, stress, insomnies, fibromyalgie, consommation de médicaments, actes de violence "gratuite", depuis que l'exposition aux CEM hyperfréquences (GSM, 3G, antennes-relais, Wi-Fi et DECT des voisins...) ont pris une telle importance (et même s'ils ne sont pas seuls en cause). Et la raison classique évoquée,

le
"vieillissement de la population"

, a bon dos :

oui, on vieillit, mais on vieillit surtout de plus en plus jeune

! (= la conclusion de cette importante

[étude sur des rats exposés chroniquement](#)

)

[Un quart des belges souffre de douleurs chroniques \(La Libre, 23/01/11\)](#)

[Un belge sur dix seulement s'estime en bonne condition physique \(La Libre, 06/07/11\)](#)

[Un belge sur deux déclare souffrir d'une maladie chronique \(Het Laatste Nieuws, 27/10/11\)](#)

(4) **Sérieuses divergences de vues des autorités publiques.** Même si les normes sont sensiblement plus sévères en Belgique qu'ailleurs, les maigres progrès obtenus sont peu significatifs. Une autorisation de permis va à l'encontre de la demande d'autres organes d'autorité publique -- comme l'Agence européenne de l'Environnement, le

[Parlement Européen](#)

, l'Afsset, et tout particulièrement le

[Conseil de l'Europe](#)

-- de faire baisser le niveau de ces rayonnements. (Le Conseil de l'Europe s'est clairement prononcé en faveur du 0,6 V/m).

Qui le simple citoyen doit-il croire ? Les autorités qui ne reconnaissent pas ou minimisent l'existence d'un danger ? Ou les autorités qui disent le contraire ?

(5) **Etudes épidémiologiques.** La majorité des études épidémiologiques sur les antennes relais de téléphonie mobile mettent en évidence des risques sur la santé.

[Sur les 14 études épidémiologiques relatives aux antennes relais publiées dans le monde en 2009, 10 indiquent des risques sur la santé](#)

[Des rats irradiés 2 heures par jour à 27 V/m : perte de mémoire et mort précoce \(doublement de la mortalité\) \(UCL, 2009\)](#)

[Nouvelle étude épidémiologique au Brésil en 2010 : surmortalité par cancer liée aux antennes relais](#)

[Les études médicales confirment la dangerosité des antennes relais \(France Info, Nov. 2011\)](#)

[Etude suisse présentée à Liège, sur l'augmentation des processus oxydatifs sur les veaux \(Fac. vét. Zurich, 2011\)](#)

(... veaux que nous sommes vraiment tous en regardant benoîtement passer les trains sans réagir au caractère obsolète et fallacieux des normes)

[Et surtout cette liste détaillée et quasi exhaustive de 73 publications scientifiques relatives aux antennes relais \(ONG Powerwatch, Jan 2012\) :](#)

42% sont positives (effets sur la santé) et seules 11% sont négatives (pas d'effet sur la santé), les autres étant neutres

- 31 études positives **[P]** (= effets sur la santé) = **42%**
- 8 études négatives **[N]** (=pas d'effet sur la santé) = **11%**
- 34 études n'étant ni positives ni négatives **[-]** (comprend également de simples études méthodologiques)

Il faut ajouter à cela qu'il ne suffit pas de se réfugier derrière l'idée qu'il y aurait autant d'études NEGATIVES (absence de risques ou risques non perçus par les moyens mis en oeuvre) que d'études POSITIVES (mise en évidence de risques sanitaires) pour se satisfaire du statu-quo. On ne transige pas avec la vie des gens.

En matière de santé et de gestion de risques, les études POSITIVES ont un poids nettement plus important que les études NEGATIVES.

Si sur 100 décollages, un prototype d'avion rate son décollage et s'écrase cinq fois (signal "POSITIF" de suspicion d'un problème de conception), vous remettez l'ouvrage sur le métier jusqu'à obtenir un produit suffisamment sûr. On ne transige pas avec la vie des gens.

Or en matière de téléphonie mobile, les ratios entre études "négatives" et "positives" sont typiquement de 70/30 (conflits d'intérêts inclus), voire souvent de 50/50, voire même de 25/75 en ce qui concerne les études épidémiologiques sur les antennes relais.

Pour rappel, dans l' [étude sur les rats à l'UCL de 2008-2009](#) , la mortalité des rats exposés était DEUX fois supérieure (60%) à celle du groupe témoin (30%) !

6) **Rapport Bioinitiative.** Les auteurs du rapport [BioInitiative](#) ont passé en revue plus de 2.000 études scientifiques - à tous les niveaux possibles et imaginables : ainsi des études au niveau moléculaire et cellulaire, des expériences sur les animaux, des études de cas humains, des enquêtes épidémiologiques et des meta-analyses, ont été passées à la loupe.

Le rapport conclut très clairement : *"Il y a des preuves substantielles que les rayonnements électromagnétiques entraînent des réactions allergiques et inflammatoires, des modifications de système immunitaire, et qu'ils endommagent l'ADN. De plus, il y a de sérieuses indications qu'ils peuvent entraîner à long terme des cassures d'ADN et des cancers, un stress cellulaire permanent, un vieillissement prématuré et une altération des fonctions cérébrales." Et ces effets se produisent bien en deçà des normes de rayonnements en vigueur actuellement."*

(7) **Appels de médecins et d'experts.** Plus d'un millier de professeurs et de médecins ont signé l'Appel de Fribourg, dénonçant les effets néfastes des rayonnements et le lien direct entre l'augmentation exponentielle de l'exposition aux rayonnements de ces dernières années, et celle des maladies chroniques.

http://www.robindestoit.s.org/Resolutions-et-appels-de-medecins-ou-d-experts_r27.html

(*)

(8) **Panel scientifique de Seletum.** En novembre 2009, ce [comité de scientifiques de renommée internationale](#) a émis un message en 10 points on ne peut plus clair à l'attention des autorités dont voici les 5 premiers :

1. L'ensemble de la population n'est pas assez protégée, et donc encourt un risque.

2. Il y a des gens sensibles qui sont encore plus vulnérables.
3. Une intervention des gouvernements est nécessaire de toute urgence, vu l'évidence d'une grave perturbation des systèmes biologiques.
4. C'est aux industriels et aux opérateurs que devrait incomber la charge de la preuve de l'innocuité de leurs technologies et non aux consommateurs de prouver le contraire.
5. L'exposition aux champs électromagnétiques devrait être d'ores et déjà réduite, en attendant que les mécanismes d'action des rayonnements soient complètement déterminés.

(9) **Numérations de formule sanguine.** L'incidence des rayonnements d'antennes peut avoir des conséquences sur votre formule sanguine, comme en témoigne par exemple cette étude ([profil hormonal](#)).

Vous pouvez exprimer clairement votre intention de procéder à des numérations de formule sanguine AVANT toute pose éventuelle de la nouvelle antenne sur un groupe de riverains, de façon à démontrer A POSTERIORI les changements occasionnés. Le cas échéant, n'hésitez pas à demander conseil à l'organisation Next-up à ce sujet.

http://www.next-up.org/Newssoftheworld/Alteration_Numeration_Formule_Sanguine.php
http://www.next-up.org/pdf/CEM_et_alteration_Numeration_Formule_Sanguine.pdf
[Des analyses de sang pour prouver les effets délétères sur la santé des antennes relais](#)

(10) **Témoignages de victimes.** Vous trouverez énormément de témoignages de victimes repris par les médias et disponibles sur Internet. Le livre "[Pestiférés des temps modernes](#)" en contient un grand nombre. Il est disponible gratuitement.

(11) **Amiante du XXI^e siècle.** Certains responsables politiques, comme par exemple le bruxellois Gosuin ([7sur7, Oct. 2007](#)) ou le député wallon Dupriez ([Sud-Presse, 26-12-12](#)) comparent la pollution électromagnétique à rien de moins que l'amiante du XXI^e siècle.

(12) **Lieux sensibles.** En cas de proximité de crèche, école maternelle, école primaire, home, etc. par rapport au projet d'antenne, le principe de précaution est bien évidemment d'autant plus d'application.

(13) **Jurisprudence.** Les tribunaux en Belgique ou à l'étranger accordent de plus en plus d'annulations de permis pour raisons sanitaires.

<http://www.teslabel.be/juridique/222-nouvelle-annulation-de-permis-a-rixensart>

<http://www.teslabel.be/juridique/179-le-conseil-detat-annule-2-permis-pour-des-antennes-gsm>

En France des démantèlements d'antennes ont été obtenus en se fondant sur les troubles de voisinage et le principe de précaution. La Cour d'Appel de Versailles a reconnu l'existence d'une controverse scientifique et donné raison aux plaignants en déclarant que si le risque venait à se réaliser on se trouverait face à une catastrophe sanitaire. Elle a par ailleurs légitimé l'inquiétude des riverains d'antennes que personne ne peut garantir contre la survenue du risque.

http://www.robindestoits.org/La-jurisprudence_r91.html

http://www.next-up.org/pdf/Conseil_Etat_Decision_354213_SFR_Contre_Commune_de_Pringy_23_01_2012.pdf

Sur base des résultats des études existantes et du nombre important d'entre elles mettant en évidence des risques sur la santé, quand bien même d'autres études ne le font pas, « Une antenne est susceptible de faire naître chez les demandeurs une

crainte légitime

qu'en demeurant dans leur habitation, ils courent et font courir à leurs enfants un

risque sanitaire particulièrement grave

, dès lors que sur la base des

[études existantes](#)

, il n'existe

aucune garantie d'absence d'un tel risque

. Une telle crainte constitue un trouble manifeste et un danger imminent que seul le rejet du permis est en mesure de faire cesser.

»

Référence juridique : [cette liste très détaillée de 73 publications scientifiques relatives aux antennes relais](#) (sur un total de 1350 relatives aux CEM et à la santé) régulièrement tenue à jour par l'ONG Powerwatch :

- 31 études positives **[P]** (= effets sur la santé) = **42%**
- 8 études négatives **[N]** (=pas d'effet sur la santé) = **11%**
- 34 études n'étant ni positive ni négative **[-]** (comprend également de simples études méthodologiques)

(14) **Dépréciation.** Vous pouvez également aborder les questions de dépréciation paysagère et de baisse de valeur immobilière.

Nous vous suggérons d'envoyer une lettre de réclamation recommandée (ou remise sur accusé de réception):

- aux autorités communales,
- au ministre responsable régional,
- et à la ministre de la santé :

Mme L. Onkelinx
Service public fédéral (SPF)
Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Place Victor Horta, 40 bte 10
1060 Bruxelles.

P.S. Et rappelez-vous : inutile de vous en laisser compter par d'éventuelles mesures de rayonnement effectuées chez vous par l'IBGE ou l'ISSep et déclarées "conformes aux normes en vigueur".

Ces normes, mêmes si elles sont sensiblement inférieures en Belgique à celles d'autres pays européens, restent avec leur 3 V/m à Bruxelles et leur 3 V/m *par antenne* en Wallonie encore **la**
rgement trop élevées

par rapport aux recommandations

a-minima

du groupe

[Bioinitiative](#)

et du

[Conseil de l'Europe](#)

de

0,6 V/m

, et à moyen terme du

0,2 V/m.

Mais plus encore, de nombreux scientifiques estiment que, pour les **zones de repos**, on ne devrait pas dépasser

0,02 V/m

(1 microwatt / m²) et même 0,006 V/m (0,1 microwatt / m²). Cf.

[valeurs SBM-2008 de Baubiologie.](#)

Or, comme en témoigne cette [discussion](#) , des experts de l'Institut de Santé Publique, en la personne du Dr Verschaeve par exemple, entretiennent malheureusement la confusion la plus grande vis à vis du monde politique en s'alignant uniquement sur des avis conformes aux intérêts de l'industrie, et en négligeant complètement tous les appels scientifiques et politiques officiels, jusqu'aux plus représentatifs.

Vous êtes armés, grâce aux informations contenues sur le site de TESLABEL, pour y voir clair, pour ne pas vous laisser faire et pour faire valoir vos droits inaliénables à un vivre (et dormir) dans un environnement sain.